

# DETECTEUR DE FUMEE AUTONOME



## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Marque	FARE
Modèle	Vesta
Usage	Détection de fumée
Garantie	6 ans
Certification	NF et EN 14604
Sonorité	85 db
Connectable en réseau	Non
Type d'alimentation	Pile
Accessoires Inclus	Pile Lithium + Notice d'utilisation
Emplacement(s) recommandé(s)	Couloir + Escalier + Salon + chambre

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La pile LITHIUM ULTRALIFE dure **5 fois plus longtemps** qu'une pile alcaline !  
5 à 10 ans de sécurité et de confort !



**ARP Sécurité**  
www.arpsecurite.com

ARP Sécurité  
38 ter, rue de Paris  
89100 Saint-Denis-les-Sens



03 86 95 90 70  
03 86 95 05 66

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce détecteur de fumée Vesta est équipé d'un Auto-test pour le contrôle des piles.

Il aussi équipé d'un affichage LED pour signaler en rouge la détection de fumée au sein de l'habitation.

Si la pile est en fin de vie, alors le DAAF le signalera par un signal sonore toutes les 40 secondes, pendant au moins 30 jours.

Ce détecteur avertisseur autonome de fumée est équipé d'un bouton Auto-Test pour effectuer des tests de fonctionnement.

L'avantage de ce produit est la durée de vie puisqu'il est garanti constructeur **6 ANS**.

### **EN SAVOIR + SUR LA MARQUE FARE:**

La société FARE est une société française qui a débuté son activité détection des incendies domestiques en **1989**.

Société à taille humaine, FARE ne fait appel à aucune sous-traitance pour concevoir ou produire ses produits.

La société FARE a été maintes fois récompensée par des prix d'innovation technologique pour son matériel de production à haute technologie (certification ISO 9001).

### **EN SAVOIR + SUR LES DÉTECTEURS DE FUMÉES:**

#### **Qu'est-ce qu'un DAAF ?**

Un DAAF se définit comme un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée. Un détecteur de fumée est donc un appareil autonome contenant, dans un même boîtier, tous les composants nécessaires à la détection de fumée et à l'émission d'une alarme sonore.

#### **Comment fonctionne un DAAF ?**

Installé à l'intérieur d'une habitation, un détecteur de fumée alerte les occupants d'un début d'incendie. L'alarme sonne dès la formation de fumée dans la pièce où il est installé.

#### **Pourquoi installer un DAAF ?**

La présence d'un détecteur de fumée dans un logement permet de réduire de 90% le risque d'être tué si un incendie se déclare. Il est **OBLIGATOIRE** dans tous les logements à compter du 8 mars 2015 (Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010).



**ARP Sécurité**  
www.arpsecurite.com

**ARP Sécurité**  
38 ter, rue de Paris  
89100 Saint-Denis-les-Sens

 **03 86 95 90 70**  
 **03 86 95 05 66**

